



APPEL À CANDIDATURE
**POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU D'ACTEURS
REGIONAUX GUID'ASSO SPECIALISTE EN NOUVELLE-
AQUITAINE**

1/ Présentation du réseau Guid'Asso en Nouvelle-Aquitaine

Fruit d'un travail de co-construction entre les services de l'État (DJEPVA, DRAJES et SDJES) et Le Mouvement Associatif, le réseau **Guid'Asso** porte un **service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi 1901**.

Il est composé de structures locales diverses (associations, institutions, mairies, etc.) autorisées par l'Etat à porter la marque Guid'Asso.

Elles accueillent, orientent, informent et accompagnent toute personne désireuse de s'informer ou investie dans la vie associative - bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet, collectivités - quels que soient le domaine d'intervention et le territoire d'implantation.

Le service proposé dans ce cadre est accessible à tous, sans condition, selon le principe d'universalité.

Guid'Asso est le dispositif de l'accompagnement associatif qui :

- Permet une réponse adaptée aux besoins des porteurs de projets et des associations
- Favorise de manière structurelle le renforcement, le soutien et le développement du tissu associatif local
- S'appuie sur les acteurs et compétences existants.

Composition du réseau néo-aquitain :

Le réseau Guid'Asso s'appuie sur 4 typologies d'acteurs portant 4 types de missions :

Les acteurs de l'orientation : interlocuteurs de proximité qui orientent les associations ou porteurs de projets vers le bon interlocuteur (information ou accompagnement).

Au 1^{er} juillet 2024, ils sont 80 en Nouvelle-Aquitaine.

Les acteurs de l'information : ils délivrent les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative. Ils expliquent les démarches essentielles et orientent vers un acteur de l'accompagnement si besoin.

Au 1^{er} juillet 2024, ils sont 104 en Nouvelle-Aquitaine.

Les acteurs de l'accompagnement (généraliste) : ils accompagnent les associations de tous secteurs, sur tous sujets, après évaluation de leurs besoins (conseils et suivi adaptés). Ils peuvent être amenés à orienter vers un acteur de l'accompagnement spécialiste si besoin.

Au 1^{er} juillet 2024, ils sont 54 en Nouvelle-Aquitaine.

Les acteurs de l'accompagnement (spécialiste) : ils accompagnent également les associations au regard de leur spécialité (issue d'un secteur ou d'une thématique).

Au 1^{er} juillet 2024, ils sont 34 en Nouvelle-Aquitaine.

Selon le principe de subsidiarité, l'appui à la vie associative a d'abord été structuré à l'échelle de bassins de vie à partir des acteurs existants. De ce fait, le réseau actuel Guid'Asso en Nouvelle-Aquitaine est constitué d'acteurs locaux. 65% du réseau est associatif et 26% sont des collectivités locales (9% ont d'autres statuts juridiques).

Toutes les informations relatives à Guid'Asso en Nouvelle-Aquitaine sur le site : <https://guidasso-nouvelleaquitaine.fr/>

Animation et gouvernance de l'écosystème Guid'Asso:

Le réseau néo-aquitain est composé de 12 réseaux départementaux Guid'Asso. Chaque réseau est animé par un binôme constitué d'un représentant de l'État (délégué départemental à la vie associative - DDVA) et d'un partenaire ou consortium associatif.

Une coordination régionale est également assurée par un binôme composé d'un représentant de l'État (délégué régional à la vie associative - DRVA) et du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine.

Chaque réseau territorial Guid'Asso se réunit régulièrement sur des aspects techniques (rencontre des acteurs) ou stratégiques (comité stratégique).

2/ Objet de l'appel à candidatures

Deux ans après la structuration des réseaux Guid'Asso dans les départements de Nouvelle-Aquitaine, des besoins de deux natures ont émergé :

- Des besoins d'appui à l'échelle régionale pour des acteurs départementaux Guid'Asso
- Des besoins d'accompagnement spécifiques complémentaires, respectant le principe de subsidiarité du réseau.

C'est dans ce contexte que le présent appel à candidatures est lancé afin d'identifier, labelliser et soutenir des acteurs régionaux Guid'Asso « Accompagnement spécialiste ».

3/ Rôles et missions du Guid'Asso Accompagnement spécialiste au niveau régional

Au regard des enjeux identifiés par le réseau actuel Guid'Asso et par le Comité stratégique régional, trois rôles ou fonctions sont identifiés pour les futurs acteurs sélectionnés par l'appel à candidatures. Ils sont présentés avec les missions qui y sont associées :

- Une **fonction de ressource** :
 - o Être en veille sur la spécialité ;
 - o Capitaliser et diffuser les ressources ;
 - o Concevoir, mutualiser des ressources ;
 - o Mobiliser des ressources extérieures si nécessaire.
- Une **fonction d'appui** des réseaux Guid'Asso :
 - o S'impliquer activement dans la vie du réseau ;
 - o Apporter son expertise aux réseaux Guid'Asso ;
 - o Sensibiliser autant que nécessaire les acteurs Guid'Asso départementaux sur les ressources / outils en lien avec la spécialité.
- Une **fonction d'accompagnement** :
 - o Evaluer les besoins du demandeur et élaborer un diagnostic ;
 - o Apporter les informations, connaissances et les conseils liés au domaine d'expertise de la structure et adaptés à la situation particulière du demandeur ;
 - o Proposer des accompagnements individualisés et/ou collectif à valoriser dans le cadre du reporting Guid'Asso ;
 - o Proposer l'organisation de formation de bénévoles.

L'appel à candidatures vise particulièrement des structures dotées d'une expertise spécifique sur :

- les thématiques :
 - o de la transition écologique ;
 - o du numérique ;
 - o des objectifs de développement durable ;
 - o des modèles socio-économiques des associations ;
 - o du droit des associations.
- les spécificités du secteur culturel.

Une structure peut proposer un autre domaine d'expertise en justifiant l'intérêt de le développer à l'échelle régionale.

4/ Critères d'éligibilité

a/ Critères tenant à l'organisme

Sont éligibles à l'appel à candidatures, les personnes morales constituées sous forme d'associations loi 1901, coopératives ou fondations ainsi que les entreprises solidaires d'utilité sociale bénéficiant de l'agrément prévu par l'article L3332-17-1 du code du travail.

Les consortiums d'acteurs dont les compétences sont complémentaires dans le cadre des objectifs décrits plus haut sont également éligibles. Un des acteurs devra être désigné comme porteur principal du projet en concertation avec l'autorité administrative.

En tant que futur membre du réseau Guid'Asso, les structures retenues s'engagent à :

- Répondre à un objet d'intérêt général ;
- Présenter un mode de fonctionnement démocratique ;
- Respecter des règles de nature à garantir la transparence financière ;
- Respecter les principes du contrat d'engagement républicain.

b/ Critères tenant à l'organisation de l'organisme

Les structures retenues devront démontrer leur capacité à :

- Identifier une personne référente salariée chargée de la mission Guid'Asso Accompagnement spécialiste régional et informer sans délai l'administration et la co-animation régionale de tout changement. Compte tenu du profil du salarié attendu sur ce type d'emploi demandant des connaissances et des compétences en matière de mise en réseau et d'animation, le CV du salarié sera joint au dossier ou, à défaut de salarié en poste, la fiche de poste envisagée sera jointe.
- Mener les missions Guid'Asso Accompagnement spécialiste régional présentées précédemment notamment d'un point de vue matériel.
- Proposer une solution d'accueil accessible, gratuite et ouverte aux associations, y compris celles non membres de son réseau.

5/ Critères d'appréciation des candidatures

Les critères d'analyse du projet et de la structure éligible sont notamment les suivants :

- une connaissance approfondie du domaine d'expertise ciblé ;
- une très bonne connaissance de la vie associative,
- une connaissance des enjeux de l'accompagnement des associations et des écosystèmes existants en Nouvelle-Aquitaine;
- la volonté et capacité à travailler en réseau ;
- la capacité à proposer des processus de formation et de montée en compétences des acteurs associatifs ;
- la capacité à déployer son action en Nouvelle-Aquitaine

6/ Dispositions financières

Tout acteur retenu dans le cadre de l'appel à candidatures fera l'objet d'un conventionnement au titre de l'utilisation de la marque Guid'Asso (durée de 3 ans).

Les acteurs associatifs pourront faire l'objet d'une aide financière de l'Etat à travers le dispositif FONJEP qui finance une partie du poste de permanent salarié remplissant les missions Guid'Asso Accompagnement spécialiste. Le soutien FONJEP peut aller jusqu'à 2 unités (1 unité FONJEP = 7164 euros).

Des sources de financement complémentaires pourront provenir de fonds publics ou privés notamment en matière de développement de formations de bénévoles ou de soutien à des projets innovants.

Il est rappelé qu'une subvention étant par nature discrétionnaire, il appartient à l'administration d'apprécier le caractère suffisant des justifications apportées.

7/ Constitution et transmission des dossiers de candidature

Les structures souhaitant candidater doivent transmettre leur dossier sur la plateforme démarches-simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-accompagnement-reg>

La date butoir pour la soumission des candidatures est fixée au 5 novembre 2024.

Un dossier trop succinct expose l'organisme demandeur à voir sa demande rejetée. À cet égard, toutes les pièces paraissant utiles seront avantageusement jointes au dossier.

Compte tenu du profil du salarié attendu sur ce type d'emploi demandant des connaissances et des compétences en matière de mise en réseau et d'animation, le CV du salarié sera joint au dossier ou, à défaut de salarié en poste, la fiche de poste envisagée sera jointe.

Les pièces complémentaires peuvent être envoyées par mail à l'adresse ci-après :

florian.szynal@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

8/ Décision et communication des résultats

Les lauréats de l'appel à candidature seront retenus par la DRAJES. Les résultats seront publiés sur le site de la DRAJES : <https://www.ac-bordeaux.fr/drajes>

Une feuille de route sur 3 ans sera élaborée entre le lauréat et la co-animation régionale Nouvelle-Aquitaine de Guid'Assò composée de la DRAJES et du Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

DRAJES : Florian SZYNAL – Délégué régional à la vie associative, co-animateur régional Guid'Asso Nouvelle-Aquitaine – florian.szynal@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Ou LMA NA : Marine BOUTEVILLE – Chargée de mission, co-animatrice régionale Guid'Asso Nouvelle-Aquitaine – mbouteville@lemouvementassociatif.org

Le délégué régional académique à la
jeunesse, à l'engagement et aux sports
Nouvelle-Aquitaine



Mathias LAMARQUE